

# FICHE 1-2 – Dégagements et évacuation

Ce qui bloque réellement l'évacuation du public

---

## Objectif de cette fiche

Vous permettre de comprendre :

- ce qui conditionne réellement l'évacuation en cas d'incendie,
  - pourquoi des situations "qui passent au quotidien" deviennent dangereuses,
  - quand les dégagements deviennent un point bloquant, sans entrer dans des calculs réglementaires.
- 

### Cas concret (anonymisé)

#### **Situation initiale**

Un commerce subit des intrusions nocturnes répétées.

Pour sécuriser les lieux, des barres métalliques sont installées en travers des issues de secours.

Les barres sont censées être retirées en cas d'évacuation.

Elles sont maintenues par des cadenas.

En pratique, les barres restent en place pendant les heures d'ouverture.

Aucun membre du personnel ne sait précisément où se trouvent les clés.

#### **Ce que l'exploitant pensait faire**

→ Renforcer la sécurité du site sans impacter l'exploitation quotidienne.

#### **Ce que cela révèle**

→ Une issue de secours doit être immédiatement utilisable, sans clé ni manipulation complexe.

→ Un dispositif "amovible" qui dépend d'une action humaine incertaine neutralise l'évacuation.

→ Le risque naît ici d'une mesure de sûreté qui contredit une exigence de sécurité.

## ❑ Principe fondamental à retenir

**En cas d'incendie, l'évacuation doit être possible rapidement, intuitivement et sans obstacle, dans des conditions dégradées.**

La réglementation ne raisonne ni en situation normale, ni avec un public calme et discipliné.

# Ce que la réglementation appelle "dégagement"

Un dégagement, ce n'est pas seulement :

- un couloir,
- une porte,
- un escalier.

C'est l'ensemble du chemin qui permet au public :

- de quitter un local,
- de rejoindre une sortie,
- sans hésitation ni croisement dangereux.

👉 Un dégagement s'analyse de bout en bout, jamais par morceaux.

# Les erreurs de raisonnement les plus fréquentes

Erreur n°1 – « Le passage est suffisant au quotidien »

**Faux.** En situation d'urgence :

- les trajectoires changent,
- les personnes ralentissent,
- la densité augmente,
- la panique déforme les comportements.

👉 Ce qui fonctionne à l'usage courant peut devenir insuffisant en situation de crise.

Erreur n°2 – « Les issues existent, donc c'est bon »

**Faux.** Une issue existe peut-être :

- mais est-elle visible ?
- est-elle accessible ?
- est-elle utilisable sans clé, sans code, sans manipulation complexe ?

👉 Une issue inutilisable est assimilée à une issue inexistante.

Erreur n°3 – « Le mobilier est temporaire »

**Faux...** s'il est là le jour de l'évacuation.

Tout ce qui est présent lors d'un incendie :

- compte,
- réduit les largeurs utiles,
- modifie les flux.

## ☐ L'effet cumulatif des obstacles

**Un obstacle mineur peut devenir critique s'il est combiné à d'autres.**

Exemple typique : couloir légèrement encombré + porte difficile à ouvrir + forte densité de public = blocage potentiel

👉 La réglementation raisonne en scénario dégradé, pas en usage nominal.

# Points de blocage fréquents



Les portes

🔴 CRITIQUE

**Ce qu'il faut comprendre :** Une porte ne doit jamais retarder ou empêcher l'évacuation.

**Situations typiquement à risque :**

- portes fermées à clé,
- portes avec contrôle d'accès non asservi,
- portes difficiles à manœuvrer,
- portes ouvrant dans le mauvais sens,
- portes encombrées ou masquées.



Les circulations et couloirs

🟡 SÉRIEUX

**Ce qu'il faut comprendre :** La largeur utile est ce qui reste réellement libre le jour de l'évacuation.

**Situations courantes :**

- stockage ponctuel devenu permanent,
- mobilier, présentoirs, plantes, équipements,
- rétrécissements locaux "acceptés" au quotidien.

👉 Ce qui dépasse ou empiète réduit la capacité d'évacuation, même légèrement.



# Autres zones critiques

## Les escaliers CRITIQUE

**Point clé :** Les escaliers sont des zones de concentration du risque.

En situation d'évacuation :

- ils concentrent les flux,
- les chutes y sont fréquentes,
- un seul obstacle peut bloquer l'ensemble.

**Situations à risque :**

- objets stockés dans les cages,
- main courante absente ou inutilisable,
- marches dégradées,
- éclairage insuffisant.

## Signalisation et lisibilité SÉRIEUX

**Ce qu'il faut comprendre :** Le public ne connaît pas les lieux. Il suit ce qu'il voit.

**Situations problématiques :**

- signalisation absente, masquée ou incohérente,
- cheminements peu intuitifs,
- sorties secondaires invisibles.

 En cas de stress, le public ne cherche pas : il suit les indices les plus évidents.

## Les 7 questions à se poser immédiatement

1 Les cheminements d'évacuation sont-ils clairs et intuitifs ?

2 Les dégagements sont-ils réellement libres, sans encombrement ?

3 Les portes sont-elles utilisables immédiatement, sans clé ni code ?

4 Les portes sont-elles faciles à ouvrir en situation de stress ?

5 Les escaliers sont-ils dégagés, éclairés et sûrs ?

6 La signalisation est-elle visible et cohérente ?

7 Un changement récent a-t-il modifié les circulations ?

 Une réponse floue ou négative = zone de risque

# Quand faut-il s'arrêter et demander un avis expert

Situations nécessitant une expertise :

- si une issue est verrouillée ou contrôlée,
- si les circulations sont partiellement encombrées,
- si un aménagement a modifié les cheminements,
- si l'évacuation repose sur des habitudes internes,
- si une commission de sécurité est à venir.

## Message clé à retenir

**L'évacuation ne se teste pas en conditions normales. Elle se pense pour le pire moment.**

👉 Cette fiche identifie un risque d'évacuation ; elle ne valide pas un dimensionnement.

## Références réglementaires (pour repère)

Les principes exposés dans cette fiche s'appuient principalement sur :

- **Arrêté du 25 juin 1980 modifié**, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP),
- et plus particulièrement sur les **articles CO 34 à CO 60**, relatifs :
  - aux dégagements,
  - aux issues,
  - aux portes,
  - aux escaliers,
  - aux conditions d'évacuation du public.

Ces dispositions définissent :

- les principes de conception,
- les exigences d'accessibilité et de continuité,
- les conditions garantissant une évacuation rapide et sûre en situation dégradée.

👉 Références fournies à titre de repère,  
👉 sans reproduction ni interprétation détaillée des textes,  
👉 afin de permettre un échange éclairé avec un expert si nécessaire.

## Statut de la fiche

👉 Thème : Risques structurels / évacuation

⌚ Temps de lecture cible : 5 minutes

⌚ Rôle : identifier les points bloquants d'évacuation

